MAIRIE DE LISORS
2, rue de l'Eglise
27440 LISORS

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2026

Date de la convocation : 20 octobre 2026
Nombre de membres du conseil en exercice : 11
Membres présents : 10
Absent : 1

Le deux novembre deux-mil-vingt-six à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal ont été convoqués à la Mairie par Monsieur Frédéric HERBIN, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monsieur Frédéric HERBIN - Maire, Monsieur Claude LATEUR – Adjoint au Maire, Madame Martine PERIER, Madame Laure LEFEBVRE, Madame Cécile DESFRICHES, Monsieur Matthieu GELÉ, Madame Emilie MAILHÉ, Monsieur José COCOVILLE, Monsieur Vincent BENARD, Madame Françoise BUFFARD.

ABSENT EXCUSÉ : Monsieur Dominique ELOY.

POUVOIR : Monsieur Dominique ELOY à Monsieur Claude LATEUR.

- Monsieur le Maire a donné lecture du compte rendu de la dernière réunion de conseil en date du 7 septembre dernier. Après lecture, le compte rendu a été approuvé à l'unanimité par les membres du conseil.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Cécile DESFRICHES.

I. MAINTENANCE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC – GESTION DU RÉSEAU :

- Présentation des offres reçues :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'intercommunalité a décidé lors de son dernier conseil communautaire de confier aux communes à compter du 1er janvier 2027 la maintenance de leur réseau d'éclairage public. À charge désormais aux communes de confier cette gestion à une entreprise compétente. Pour rappel, la commune dispose de 10 AEP, 51 LED et 69 ampoules classiques.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les diverses offres reçues des entreprises suivantes :

- **SIEGE 27 :** Le Syndicat Intercommunal d'Électricité et du Gaz de l'Eure propose une visite annuelle + 2 visites intermédiaires sur site par an, un relevé GPS, cartographie, inventaire des installations intégré dans une base de données informatiques accessible sur internet, prise en charge de la gestion des contrats de fourniture d'énergie, réponses aux DT/DICT*, traitement et suivi des dossiers avec les assurances pour un forfait annuel de **3 319,00 €**.

** DT : Déclaration de Travaux / DICT : Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux obligatoire avant tous travaux à proximité des réseaux, afin de prévenir les risques d'endommagement et garantir la sécurité des personnes et des infrastructures sur le territoire communal.*

- **BLONDEL :** Entreprise en charge actuellement de la maintenance de l'éclairage public par le biais de la Communauté de Communes Lyons-Andelle, propose 1 visite annuelle de maintenance (faite de jour) qui permet de s'assurer entre autres de la sécurité des installations et 2 visites intermédiaires (faites de nuit) pour le repérage des lampes HS, s'engage à régler les pannes générales sous 48 heures et les autres pannes sous 7 jours et à remplacer gratuitement, si nécessaire, les composants des armoires et des luminaires dès lors qu'il ne s'agit pas d'actes de vandalisme sérieux et caractérisés, d'accidents de la route ou d'autres phénomènes naturels pour un forfait annuel de **2 496,00 €**. Ne propose pas encore à ce jour le géoréférencement et la gestion des DT/DICT.

- **NGE Energies solutions :** Entreprise située à Grand-Couronne (Seine-Maritime), consultée lors d'une réunion publique intercommunale, propose 3 visites annuelles concernant la maintenance du réseau d'éclairage public et les interventions de dépannage pour un forfait annuel de **4 500,00 € H.T.** De plus, les options concernant la réalisation du géoréférencement et la gestion des DT/DICT seront facturées pour un montant de **8 902,80 € H.T.**

- Désignation d'un prestataire :

À la suite des différents devis présentés, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de confier la maintenance et l'entretien de l'éclairage au Syndicat Intercommunal d'Électricité et du Gaz de l'Eure.

Après en avoir délibéré, considérant que l'offre présentée réunie toutes les options nécessaires et obligatoires à la maintenance et la gestion du réseau d'éclairage public, considérant que la commune est déjà membre du syndicat, le conseil municipal décide à l'unanimité de confier cette compétence optionnelle au SIEGE 27.

II. CENTRE DE GESTION DE L'EURE :

- Renouvellement de l'adhésion au service médecine préventive

Monsieur le Maire expose que l'article L452-47 du code général de la fonction Publique précise que les centres de gestion peuvent créer des services de médecine préventive, de médecine agréée et de contrôle ou de prévention des risques professionnels, qui sont mis à la disposition des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande.

Considérant que la commune dispose de deux agents municipaux, que la présente convention arrive à échéance au 31 décembre prochain, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de renouveler l'adhésion à ce service proposé par le CDG 27.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité et autorisent Monsieur le Mair à signer le renouvellement de cette convention.

III. REPAS DES ANCIENS :

- Participation financière

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le repas des anciens aura lieu comme chaque année à la salle des fêtes le 13 décembre prochain.

Considérant qu'une participation financière à hauteur de 35,00 € est demandée pour les personnes de moins de 65 ans ou hors commune, il est nécessaire de délibérer afin de pouvoir titrer individuellement les chèques reçus.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent à l'unanimité Monsieur le Maire à réaliser ces écritures budgétaires.

De plus, Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que les conseillers sont également conviés à ce repas.

IV. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LYONS-ANDELLE :

- Fonds de concours 2027

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la Communauté de Communes Lyons-Andelle propose, par le biais d'un fonds de concours annuel, d'apporter une aide financière aux communes du territoire Lyons Andelle pour la réalisation de projets et/ou d'actions concrètes contribuant à l'amélioration du cadre de vie et répondant aux enjeux actuels de développement durable.

Afin de pouvoir bénéficier de ce soutien financier, les formulaires de demandes doivent être déposés en début d'année, avant la fin du 1er trimestre.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'étudier les potentiels projets en cours sur la commune qui pourraient être éligibles à ce dispositif.

Les projets présentés au fonds de concours devront obligatoirement répondre aux deux objectifs fixés par la CDCLA : amélioration du cadre de vie de la commune et la prise en compte du développement durable, à savoir :
- La revitalisation des centres bourgs, l'aménagement et la sécurisation des espaces publics et urbains,
- La dynamisation et le renforcement de l'attractivité du territoire,
- La valorisation et la restauration du patrimoine,
- L'aménagement de voies permettant d'améliorer les mobilités (piste cyclable, voie piétonne, travaux de voirie hors voirie d'intérêt communautaire…),
- L'aménagement d'espaces sportifs et de loisirs,
- La rénovation des bâtiments publics,
- L'achat d'équipement(s) contribuant au développement du lien social.

Les membres de la commission cadre de vie sont invités à étudier le sujet.

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire invite Monsieur Julien LESLUIN, habitant de Lisors, gérant de la société Andelle Affûtage et également organisateur des Guinguettes Gourmandes, à présenter aux membres du Conseil municipal un nouveau concept qu'il souhaiterait développer sur la commune durant les périodes estivales :

« Le projet consisterait à proposer, les jeudis et vendredis, d'avril à septembre, de la restauration à prix abordables, avec notamment un espace bar, cocktails et planches apéritives. L'objectif de ce nouveau concept serait de redonner vie au village, en créant du lien social et à contribuer à dynamiser la vie locale. L'ouverture serait prévue de 18h à 22h, deux soirs par semaine, grâce à l'installation d'une remorque qui resterait en stationnement durant cette période sur la place des Libertés. En parallèle, les Guinguettes Gourmandes, réunissant artisans, producteurs et commerçants locaux, seraient maintenues à raison d'un rendez-vous par mois ».

Monsieur le Maire précise que pour permettre la réalisation de ce projet, Monsieur LESLUIN sollicite la mise à disposition de la licence IV appartenant à la commune, étant titulaire des agréments nécessaires.

Après avoir étudié et échangé autour de cette présentation, les membres du conseil municipal donneur leur accord de principe pour la mise à disposition de cette licence et ajoutent qu'une convention sera à établir entre la commune et Monsieur Julien LESLUIN afin de définir les conditions.

- Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune a été récompensée par le « Prix de la valorisation paysagère et des patrimoines » lors de la cérémonie des Villes et Villages Fleuris de l'Eure pour cette édition 2026. Lors de la visite annuelle en juillet dernier, le jury départemental a beaucoup apprécié le circuit réalisé sur site et a confirmé le niveau d'une Fleur grâce au cadre paysager de qualité, sa mise en valeur par les points de fleurissement existants avec d'importants massifs de plantes vivaces, très fleuris, joyeux et généreux. Concernant les projets futurs de restructuration des abords de l'ancienne école, le CAUE 27 pourra accompagner la commune par ses conseils. De plus, Monsieur le Maire propose aux membres de la commission cadre de vie d'étudier le fleurissement de la commune afin d'éventuellement inscrire la commune à d'autres remises de prix, notamment à l'obtention d'une deuxième fleur et revoir le coût et l'entretien des espaces fleuris.

- Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commémoration du 11 novembre aura lieu au Monument aux morts à 11h30 et sera suivie du verre de l'amitié à la Mairie.

- Madame Laure LEFEBVRE, conseillère municipale, souhaite aborder plusieurs points :

1. Broyage : quoi, où, quand, par qui et comment ?

Le 5 décembre 2026 de 9h à 12h et de 14h à 17 et le 6 décembre 2026 de 10h à 12h à l'ancienne décharge, route du Coudray. Une formation à l'utilisation du broyeur sera réalisée par les élus en charge de récupérer le matériel. Il faudra également mettre à la disposition des utilisateurs,

des équipements de protection individuelle adaptés (gants, lunettes…). Si le concept répond aux attentes des habitants, de nouvelles journées pourront être programmées en 2027. Une nouvelle communication sur les journées de décembre prochain sera faite prochainement.

2. Plan Communal de Sauvegarde : où en est le recensement des habitants de Lisors ?
25 personnes ont été recensés par la Mairie afin de figurer sur la liste des personnes vulnérables ou isolés. À ce jour, seulement 5 personnes ont accepté d'être inscrites sur ce registre. L'intercommunalité doit également élaborer ce document à l'échelle intercommunale. Pour rappel, les informations recueillies restent strictement confidentielles et sont utilisées uniquement dans le cadre des actions de prévention et d'assistance de mise en œuvre par la municipalité.

3. Remplacement de Fabien lors des arrêts maladie : qui, quand et comment ?
Lorsque l'agent communal dispose d'un arrêt, si celui-ci ne dépasse pas plusieurs semaines consécutives, aucun remplacement n'est envisagé. L'équipe municipale s'organise afin de réaliser les différentes missions (exemple : en été, l'arrosage des fleurs). Si toutefois l'agent devait être en maladie « longue durée », un remplacement temporaire pourrait être étudié.

4. Nettoyage des caniveaux : qui, quand et comment ?
La Communauté de Communes effectue trois fois par an une prestation de balayage des caniveaux sur les voies bordurées d'intérêt communautaire et sur les routes départementales en agglomération. Cependant, certaines voies communales ne sont pas recensées auprès de la Communauté de Communes. Pour remédier à cette situation, la commission cadre de vie mesurera et planifiera le travail à effectuer par l'agent communal.

5. Salle des fêtes : où en sont les projets de rénovation et de peinture ?
La commission travaux est invitée à étudier ce sujet. Considérant que le CAUE 27 présentera différents conseils sur l'utilisation des bâtiments communaux, quelques petits travaux de rafraîchissement seront réalisables.

6. Eclairage Public : réduire la durée d'éclairage ?
Proposition de couper l'éclairage à 21h 30, à partir de janvier prochain, un essai sera réalisé.

7. Bibliothèque : quel est son niveau d'activité et quel est son coût de fonctionnement par rapport à sa fréquentation ?
La bibliothèque est gérée par une association, ouverte au public tous les mercredis de 15h à 17h et les samedis de 10h à 12h et de 15h à 17h. L'inscription et le prêt de livres sont gratuits. Des ateliers de lecture et de tricot sont également proposés par les bénévoles. Le local se situe dans l'ancienne école et doit seulement être chauffé en période hivernale. Une étude sur la charge financière de la mise à disposition de ce lieu est en cours par la commission des finances.

8. Entretien des chemins communaux : quand et comment ?
L'état de plusieurs chemins communaux est présenté aux membres du conseil municipal. Le nettoyage et l'entretien de ces espaces doivent être réalisés rapidement. Plusieurs dates pour réaliser ce travail sont proposées à l'équipe municipale. De plus, Monsieur le Maire tient à remercier Monsieur Nicolas WAROQUEAUX, ancien conseiller municipal, d'avoir participé au nettoyage de certains endroits dans le village.

Clôture de la séance : 20H10

HERBIN Frédéric – Maire	**LATEUR Claude – Adjoint**	**PERIER Martine**
DESFRICHES Cécile	**MAILHÉ Emilie**	**ELOY Dominique**
LEFEBVRE Laure	**GELÉ Matthieu**	**BENARD Vincent**
BUFFARD Françoise	**COCOVILLE José**	